

de sir Basil Blackett, *Planned Money*, cette définition de l'argent: "les billets ont de la valeur pour ce qu'ils permettent d'acheter en produits ou en services". C'est exactement ce qui en est de nos billets. Nos obligations à New-York sont tellement considérables que nous devons acheter des billets ou effets américains, des certificats-or ou de l'or, et à mon sens, c'est un service que nous devons acheter et payer; que la valeur de notre dollar dépend du service qu'il peut nous rendre au point de vue change à New-York, et que, si notre dollar n'était pas gagé par la présente couverture-or, il perdrait de sa valeur au point qu'il faudrait trop de nos dollars pour obtenir un dollar américain en échange et liquider nos obligations, d'où impossibilité pour nous de faire face à la situation. On ne saurait mettre mieux en lumière la raison pour laquelle nous nous efforçons de maintenir le dollar parmi les monnaies du monde. Ainsi que le dit sir Basil Blackett, c'est un service d'échange. Nous devons acheter des dollars américains jusqu'à concurrence d'environ un million de dollars, chaque jour ouvrable. Nous devons payer pour cela en dollars canadiens et le problème consiste seulement à savoir combien de dollars canadiens il faut pour acheter de la monnaie américaine et nous libérer de nos obligations à New-York.

M. COOTE: Je ne sais, monsieur le président, si vous trouverez irrégulier que je discute encore une fois la possibilité d'acheter de la monnaie de New-York avec des dollars canadiens. Le premier ministre nous a dit, l'an dernier,—et très bien dit,—que nous n'achetons pas de monnaie américaine avec des dollars canadiens.

Le très hon. M. BENNETT: En partie, c'est ce que nous faisons.

M. COOTE: Mais ces dollars canadiens viennent le lendemain. Si nous allons continuer à solder ces obligations étrangères, et pour cela nous avons vu le blé tomber à 25c., ce qui ruine le producteur, et il en va de même pour le producteur de pâte, de papier, de bois, de poisson, de bestiaux et de porcs, il est grand temps que les producteurs touchent un meilleur prix. A défaut de cela, la production va fatalement diminuer, et ce n'est qu'en écoulant cette production que nous pouvons obtenir des devises étrangères pour faire honneur à nos obligations à New-York. Si nous voulons continuer à solder nos obligations à l'étranger il faut maintenir nos exportations, parce que c'est de cette source que nous tirons la grosse part de l'argent nécessaire pour faire honneur à ces obligations.

Il était difficile de bien entendre toutes les paroles du premier ministre. Je ne comprends

pas pourquoi le Gouvernement n'eût pas mieux fait de suspendre le rachat en or des billets en vertu d'un décret du conseil plutôt que par une lettre adressée à l'adjoint du receveur général. Assurément il est préférable que ces choses soient faites d'une manière conforme à la loi plutôt que d'une façon extra-légale—si le terme est admis. Nous devrions suivre la même méthode qu'en Angleterre où la loi fut modifiée. Nous ne savons pas encore si le ministre va suspendre le rachat, en or, des billets, quand il en aura l'autorisation. Le Gouvernement avait cette autorité au mois de septembre 1931, si je comprends bien, et si je fais erreur j'espère que le ministre mettra les choses au point.

A titre de Canadien, je suis intéressé à ce que le Gouvernement intervienne en cette affaire. Il est très important pour nous que la loi relative au cours légal soit observée. Ce Gouvernement va-t-il continuer à méconnaître la loi, comme il fait depuis quelque temps, j'en suis sûr? Je crois que l'on devrait nous fournir une raison valable qui légitime cette conduite ou bien l'on devrait nous garantir que dorénavant le ministère fera le nécessaire pour que la situation légale et la situation réelle soient conformes l'une à l'autre. Nous savons que la loi prescrit le remboursement des billets du Dominion, en or. Si nous accordons cette autorisation au ministère, va-t-il suspendre le remboursement, en or, des billets? Il me semble que l'on devrait nous donner ce renseignement.

Je veux adresser une autre question au ministre: le Gouvernement, sur le produit de l'or qu'il a expédié à New-York pour y établir des crédits, a-t-il donné des devises étrangères à des individus, compagnies, gouvernements provinciaux, municipalités, ou quiconque, à des conditions plus avantageuses que la cote existante? Je crois que le comité voudrait avoir ce renseignement. J'ai rencontré nombre de gens au Canada qui sont d'avis que nous devrions savoir à quoi nous en tenir là-dessus. Je ne sais si le ministre peut nous donner ce renseignement.

L'hon. M. RHODES: Comme je l'ai dit à mon honorable ami cet après-midi, nos exportations d'or ont été faites pour la plupart, en vue de nos fins propres; mais à l'occasion nous avons, en partie, mis de l'or à la disposition des gouvernements provinciaux. Parfois nous avons dû leur venir en aide par l'achat de devises, suivant la quantité d'or disponible; mais toujours nous en avons exigé la prime courante.

M. POULIOT: Si j'ai bien compris ce qui s'est dit cet après-midi, une certaine quantité d'or est tenue en réserve pour garantir les